

Mr LAFFAGE J CL
8 vallon du marinier
13016 MARSEILLE

Mr CARMIGNAN L adjoint au
MAIRE du 16 e MARSEILLE

Monsieur,

Suite à notre conversation du 11 03 87 au dépôt RTM d'arebc veuillez trouver résumé en quelques lignes ma suggestion.

Il est certain que le métro ne s'arrêtera pas à bougainville, en effet la presse à déjà parlé de son prolongement vers saint louis et st anthoine future gare RTR (reseau de transport régional) vers aix.

Or à l'estaque nous disposons d'un ouvrage d'art d'une qualité exceptionnelle qui ne sert plus mais qui coute cher entretien; il s'agit du tunnel maritime du rove. Il serait dommage de ne pas l'utiliser.

Dans ces conditions, pourquoi ne pas prolonger, (programme à long terme) la ligne de métro n°2, de la gare RTR st antoine; à st antoine centre, la castellane par barnier, st henri, l'estaque, corbières, tunnel du rove, gignac la nerthe, marignane centre, st victoret et le long du chemin départemental N°20 usine aéronautique, sécurité civile, AEROGARE DE MARIGNANE.

Cela permettrait d'avoir une relation rapide, entre l'aérogare de marignane et le centre ville. Cela constituerait à long terme un atout supplémentaire pour notre aéroport. La chambre de commerce de marseille ne pourrait qu'être d'accrt. Il existe à PARIS orly rail. Donc gain de temps pour les hommes d'affaires.

Pour les ponts et chaussées maritime économies d'entretien. Relance des taveaux du génie civil. Si cette idée était retenu, possibilité de donner du travail à nos entreprises régionales. Le gouvernement semble vouloir faire des efforts dans ce sens. Remise en service d'un ouvrage d'art unique au monde, permettant à marseille de se doter d'un instrument compétitif.

En vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer monsieur l'adjoint au maire du 16^e arrondissement mes respectueuses salutations.

MARSEILLE LE 12 03 87

Laffage

Marseille, le 24 mars 1987

MAIRIE D'ARRONDISSEMENT
15^e ET 16^e

CABINET DES ADJOINTS

MONSIEUR LAFFAGE
8, Vallon du Marinier

13016 MARSEILLE

N/REF : FC/VM/082-87

Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier du 12 courant concernant la liaison Quartier Nord de Marseille - Marignane par le tunnel maritime du Rove, ce dont je vous remercie.

Ce problème dépassant la compétence de notre Mairie d'Arrondissement je m'empresse d'informer mon collègue Monsieur MILLO, Conseiller Général, Président de la Commission de Transport, qui pourra soumettre à l'étude de la dite commission votre suggestion.

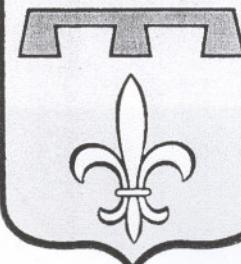
Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

FERNAND CARMIGNANI

A handwritten signature in black ink, appearing to read "F. CARMIGNANI".

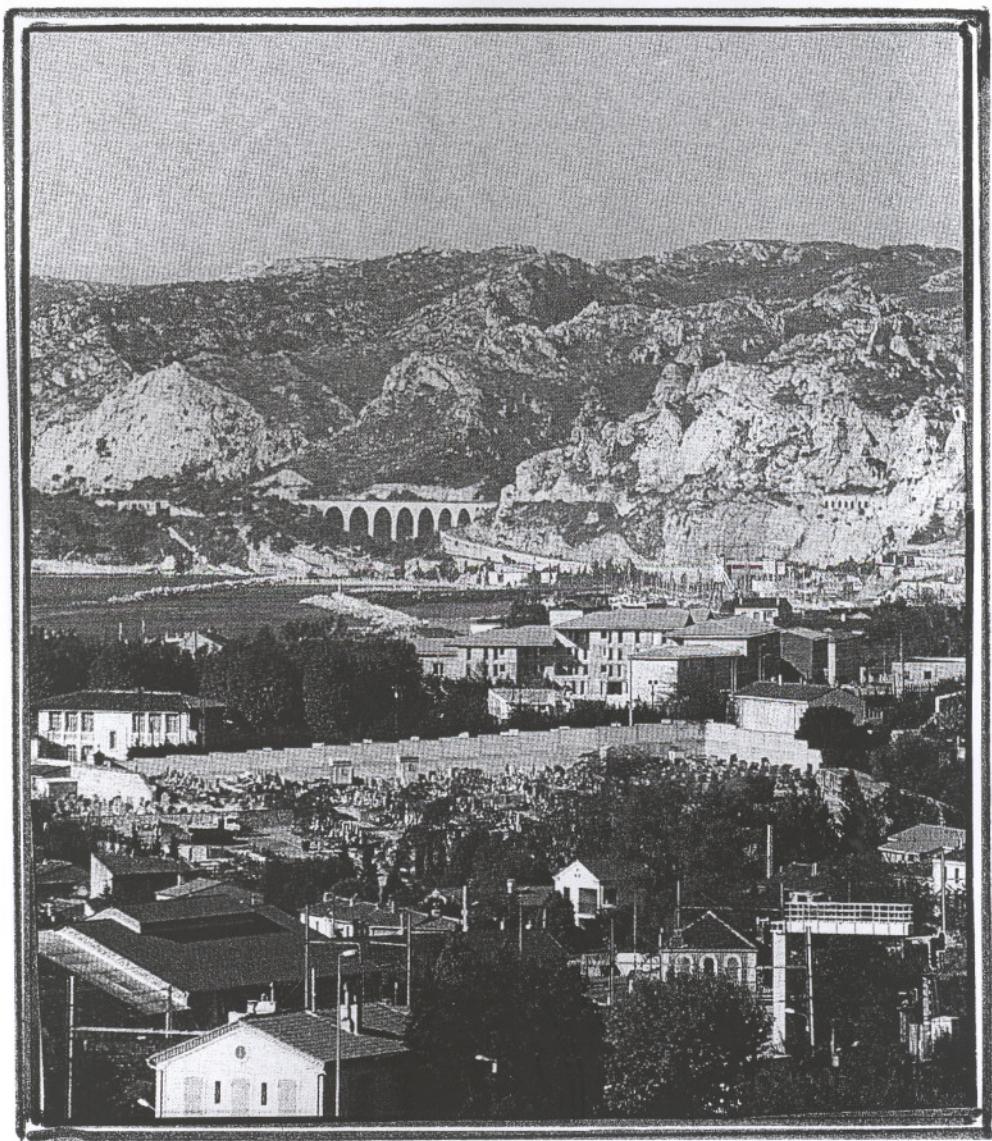
ADJOINT AU MAIRE DES XV/XVIEME
DELEGUE A LA VOIRIE

PROVENCE



Mr laffage jean claude
8 Vallon du Marinier
L'Estaque
13016 MARSEILLE

PROJET DE REOUVERTURE DU TUNNEL DU
ROVE EN T.E.R.



C'est le 12/03/87 que j'ai adressé à Monsieur Carmignani un premier courrier succinct concernant la réutilisation du Tunnel Maritime du Rove pour installer un métro ou un T E R afin de desservir d'une part l'aéroport de Marseille Marignane au centre ville et d'autre part la zone industrielle du Beausset Floride qui fait d'ailleurs l'objet d'une enquête publique.

HISTOIRE DE L'OUVRAGE

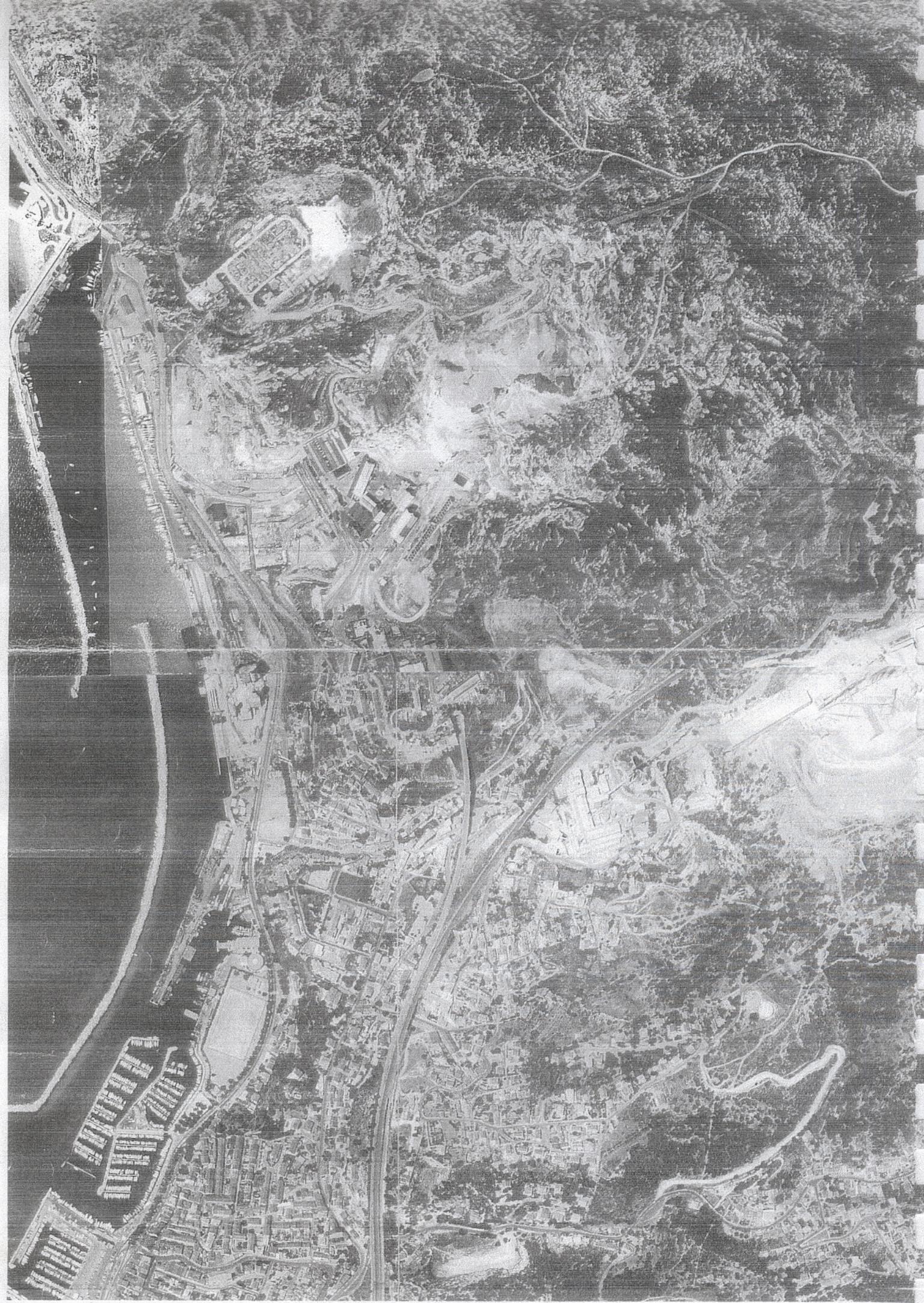
La nécessité de relier par voie d'eau le port de Marseille au Rhône est apparue au début du 19 ème siècle. Après diverses études de tracé le projet est arrêté en 1879 et autorisé par la loi du 24 Décembre 1903. Il comporte la réutilisation d'un tunnel en alignement droit de 7.120 Mètres avec une section de 300 M², une largeur de 22 M et une hauteur de 11 m 40 par rapport au niveau de l'eau. Les travaux sont réalisés de 1911 à 1925.

L'effondrement qui se produit en deux fois aux mois de Juin et Décembre 1963 au niveau des anneaux 892 & 911 dans la partie marneuse du tunnel se traduit en surface par un cratère de 30 mètres de large sur 50 mètres de profondeur obstrue le tunnel sur une centaine de mètres de long.

DEFINITION DU PROJET

J'avais présenté le 12/03/87, puis le 16/11/95 un projet de prolongement de la ligne de métro N°2 . Or il me semble que le projet bien que logique ne réunisse pas les suffrages soit par manque de crédit, soit pour des intérêts autres.

La S.N.C.F. ayant déjà des infrastructures en place peut réaliser pour bien moins cher le prolongement des installations existantes par la possibilité de se brancher sur la ligne de la Côte Bleue; c'est un énorme avantage pour le T E R marseillais. La récupération du tunnel maritime du Rove vers l'aérodrome de Marignane par la branche Est et la future zone industrielle du Beausset Floride et Martigues par la branche Ouest est une possibilité immense pour le centre d'affaires de la Porte d'Aix et pour son commerce.



Les usines Khulman, Pechiney etc..., aujourd'hui démolies, ayant libéré un espace appréciable pour faire passer deux voies S.N.C.F. et désenclaver les hauts de l'Estaque. Nous avons donc à construire une voie de 750 m , poser un appareil de voie pour se brancher sur la ligne de la Côte Bleue, un viaduc enjambant la route et dans la partie inférieure une descente convenable pour atteindre progressivement l'entrée du tunnel maritime du Rove. La pente ne sera pas plus importante que celle de Mourepiane donnant accès au chantier du même nom soit trois pour cent maximum (3,8%)

A la sortie du tunnel il suffit de combler le canal longeant l'autoroute et se débarrasser par la même occasion dudit canal. En passant sur le pont de l'autoroute qui était le plus haut d'Europe , reliant les deux rives du canal de Caronte, et sur le pont de la S.N.C.F. on peut relier la ligne de chemin de fer qui existe déjà pour faire la jonction avec le réseau national.

D E S E N C L A V E M E N T

Le quartier de l' Estaque et du Bassin de Séon a vu partir : l'A.N.P.E. qui se trouve maintenant près de la station de métro Bougainville, la Sécurité Sociale partie à St Henri et l' E.D.F. partie près de la station de métro Désirée Clary. Moralité si nous ne sommes pas reliés aux réseaux de transports urbains , S.N.C.F. etc... l' Estaque deviendra un quartier mort .

D E P L A C E M E N T S

Les déplacements domicile/ travail doublent à peu près tous les vingt ans (dossier de presse du 13/07/93 du Conseil Général 13) . Il est donc nécessaire avant d'arriver à saturation de prévoir cette ligne supplémentaire. En effet depuis longtemps le tunnel de le Nerthe est arrivé à saturation . De plus avec la mise en service de la zone industrielle du Beausset Floride il faudra bien évacuer les produits de cette zone vers le reste de la France et de l'Europe . La branche vers l'aéroport est le maillon manquant entre l'aéroport de Marseille Marignane , la Porte d'Aix et Euroméditerranée. Tout cela justifie un financement spécial important et urgent.

L E S P R O C E D U R E S

Pour que cette ligne soit faite rapidement elle devra être faite d'un seul coup avec l'aide des communes du département 13 , de la région PACA, de l'état et bien sûr de l'Europe puisqu'il s'agit d'une ligne qui servirait

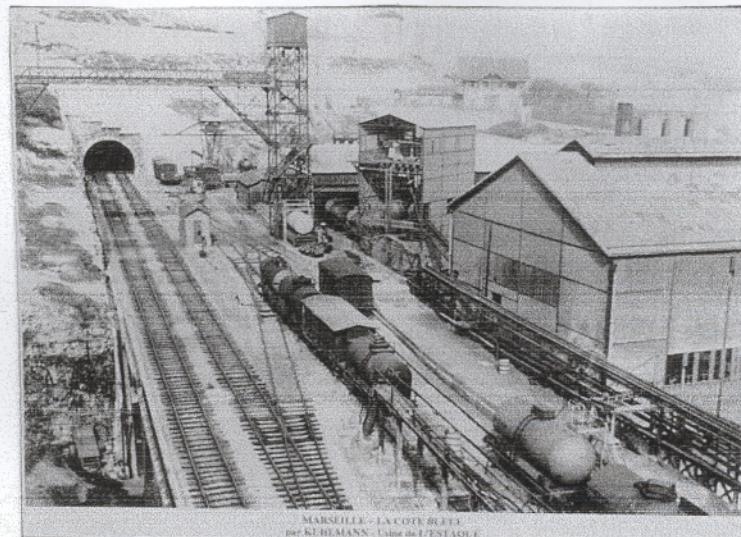
MARSEILLE ÉTABLISSEMENTS

KUHLMANN. USINE L'ESTAQUE



VUE

GÉNÉRALE



EMBRANCHEMENT

AVANT DÉMOLITION.



aux hommes d'affaires , avec l'aide du réseau ferré de France et la S.N.C.F.

Cela rentre dans le cadre de l'aménagement du territoire , faciliterait les déplacements et apporterait du travail. Cela ne coûterait pas plus cher que les projets aujourd'hui réalisés d'"EOLE" et de "METEOR "à Paris.

Le tunnel du Rove n'ayant que 4 mètres de profondeur au moment de la construction, tout juste 3mètres maintenant , avec les containers ne correspondent plus aux normes européennes. Or depuis l'effondrement de 1963, les compagnies se sont équipées de péniches automoteur dites péniches de haute mer. Elles ne vont pas se rééquiper maintenant en matériel moins performant surtout que par mauvais temps elles doivent traverser le Golfe pour atteindre Port St Louis du Rhône et en remontant le Rhône les autres ports du fleuve.

Le projet mixte, lui, pose les problèmes de l'organisation des secours en cas de panne ou d'accident : comment faire en voie unique avec de l'eau à côté ? La procédure de secours est très lourde.

La partie centrale aménagée avec une conduite forcée, le fond étant rectifié pour que l'eau de mer aille vers l'étang, calculée pour un courant de quatre noeuds, nettoie l'étang de Berre. Les riverains de l'étang seraient satisfaits de recevoir cette eau pour régénérer l'étang et nous les Estaquésens serions heureux d'être désenclavés, d'avoir une jonction rapide vers l'aéroport et le centre d'affaires marseillais . D'autre part Martigues serait enfin reliée convenablement à Marseille et à la Z.I. du Beausset Floride , pourrait avoir un débouché ferroviaire sur la France et l'Europe(un beau mariage).

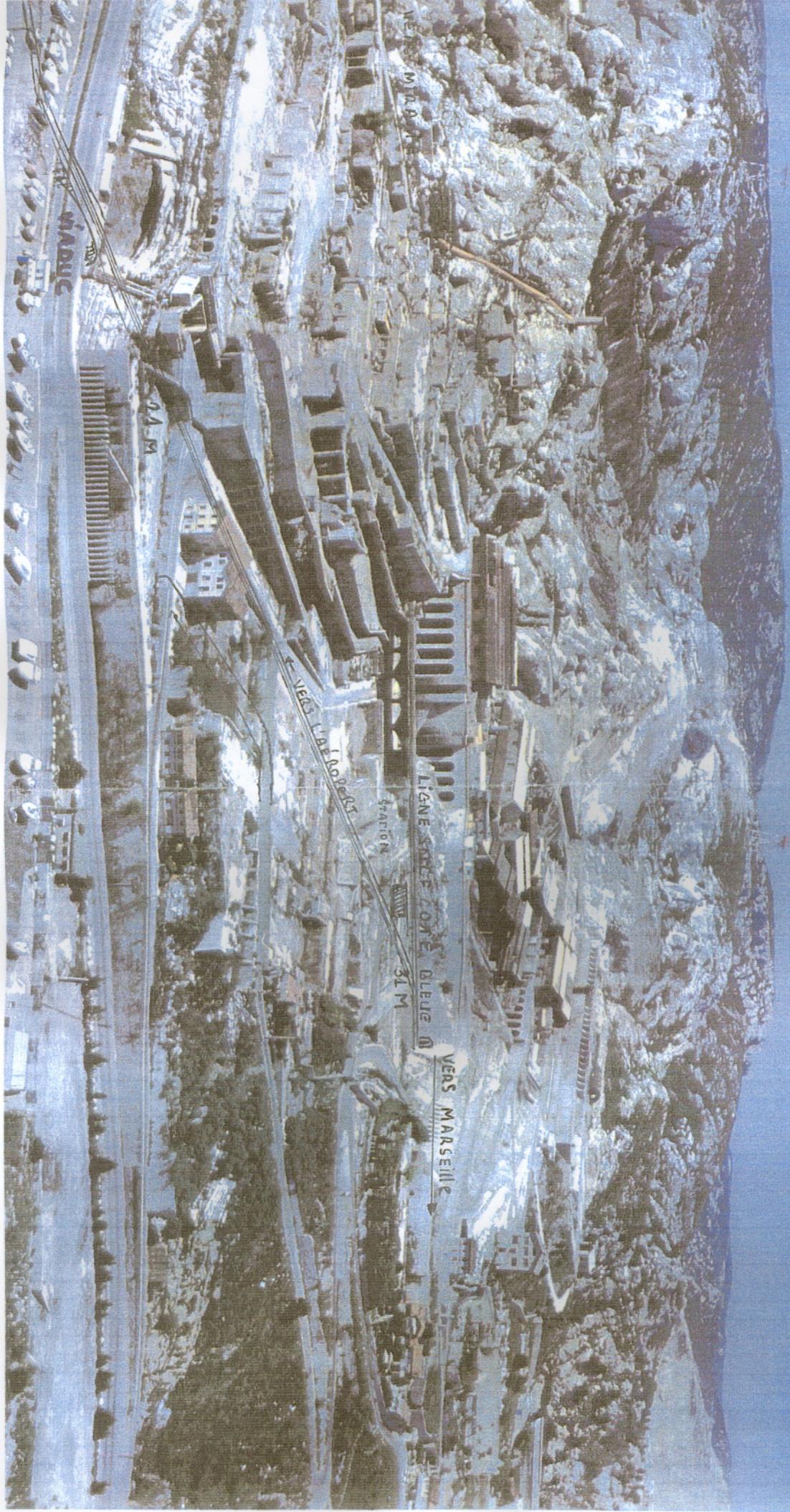
TRANSPORT DE MASSE

Le T E R est le meilleur transport de masse , avec le métro, que je connaisse. De plus il est relativement silencieux non polluant et confortable. C'est un placement à long terme,pour les générations futures , dont il faut évaluer le coût non pas en tant que tel mais dans le futur grâce aux économies réalisées . Combien coûte la route en accidents? , combien de pensions à verser aux accidentés & polytraumatisés à vie ? Combien de maladies pulmonaires dues à la pollution : asthme, amphysème touchant de plus en plus les nouveaux-nés & les enfants.

De plus c'est la Sécurité Sociale qui paie pour les maladies et non les assurances. Je ne tiens pas compte du fait que le pétrole est payé en pétrodollars et concourt à l'instabilité et parfois au déficit de la balance de paiements.

MAINTENANT.

RÉCUPÉRATION DES FRICHES INDUSTRIELLES - TER VERS MARIGNANE ET LE BEAUSSET FLOAIDE. STATION DES AIAUX + ZAC - PENTE 3/100



Le pétrole nous rend dépendant de l'étranger, il y a là un coût à chiffrer qui fera apparaître le coût de projet TER bien modeste à côté du reste.

La ville de Marseille, comme les principales villes de France, paye une participation particulièrement élevée pour aider le métro parisien(à moins que les lois ayent changé depuis). Avec toutes ces aides la ville de Paris a pu concrétiser deux projets très onéreux " EOLE " & " METEDR ". Ne serait-il pas préférable que Marseille et les autres grandes villes de France gardent pour elles cet argent et puissent développer leurs propres réseaux de métro & TER , que d'avoir cinquante moyens de transports différents avec des ruptures de correspondances ?

En espérant vous avoir été utile,

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mon profond respect.

MARSEILLE , LE 20.10.99

Lafforgue.



BIBLIOGRAPHIE

— 1 —

Le Tunnel du Rove,

Le Canal de Marseille au Rove par Messieurs REVILLA Fernand & Michel Méténier, Club Cartophile Marignanais.

Au temps des B.D.R. quelques lignes de chemin de fer d'intérêt local dans les Bouches du Rhône par Jean le Dantec
Club cartophile Marseillais.

Conseil général des ponts & Chaussées affaire 93233, Paris La Défense,
le 28/11/1995.

Le Tunnel du Rove, utilisation possible, après sa remise en état dans l'aménagement de la région marseillaise.

Tunnel du Rove et canal de Marseille au Rhône, 40 ème anniversaire de l'inauguration 1927- 1967, hommage à Monsieur Léon Chagnaud, revue des Arts & Métiers de février 1968.

Visite du Tunnel du Rove du 13 Juillet 1993, dossier de presse du conseil général 13 .

— 9 —



Réouverture du tunnel du Rove, à quel prix ?

A la suite de l'article paru le 18 juillet sur le tunnel du Rove, M.L. (16^e) indique :

"Je suis étonné que l'on veuille réutiliser le tunnel du Rove pour la plaisance."

Voici le coût de sa réouverture calculé d'après un rapport du ministre de l'Aménagement du territoire, de l'Équipement et des Transports en 1995 : 600 millions de francs (MF).

"En tant que contribuable, on ne peut qu'être contre une dépense de 600 MF pour faire promener les barques de quelques privilégiés.

"En revanche on peut prévoir deux voies avec une circulation ferroviaire en direction de l'Etang de Berre. Non seulement une jonction serait réalisée entre l'aéroport, Marseille Saint-Charles, La Joliette et Euroméditerranée par l'Estaque. Mais à la sortie nord, une jonction pourrait être faite pour desservir la future zone industrielle du Beausset Floride, Châteauneuf et Martigues par le comblement du canal et des eaux putrides. En passant sous le pont de l'autoroute de Martigues, la ligne SNCF existe déjà pour faire la jonction sur le réseau.

L'argent des contribuables doit servir pour la majorité des déplacements d'affaires, travail, tourisme, et non pour le plaisir de quelques individus".

la Provence

01 09 98

C649424

REPUBLIC FRANCAISE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MARSEILLE PROVENCE METROPOLE
VILLE DE MARIGNANE
ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ DE BAUSSET FLORIDES

RAPPEL D'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Il est rappelé qu'en exécution de l'arrêté N. 98/3 du 23.06.98, il est procédé à une enquête publique en vue de l'élaboration du Plan d'Aménagement de zone de la zone d'aménagement concerté Bausset Florides à Marignane, valant enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des opérations, acquisitions ou expropriations prévues au plan d'aménagement au profit de la Communauté de Communes Marseille Provence Métropole ou de son concessionnaire, pendant 52 jours consécutifs du 15 juillet 1998 au 4 septembre 1998 inclus.

Au cours de cette période, le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête qui sera déposé à l'adresse suivante:

Mairie de Marignane, Service Urbanisme - Cadastre (2ème étage), cours Mirabeau, du lundi au vendredi, de 10 h. 00 à 12 h. 00 et de 14 h. 00 à 17 h. 00, ou les adresser par écrit à: Monsieur Maurice PUPIER - Assureur, Commissaire-Enquêteur, PAZ de la ZAC BAUSSET FLORIDES, Mairie de Marignane, Service de l'Urbanisme, Cours Mirabeau, 13721 MARIGNANE.

En outre, le Commissaire-Enquêteur recevra personnellement à la Mairie de Marignane, Service de l'Urbanisme, cadastre (2ème étage), cours Mirabeau, 13721 Marignane, aux dates et heures suivantes:

- Mercredi 15 juillet 1998, de 10 h. 00 à 12 h. 00.
- Mercredi 22 juillet 1998, de 10 h. 00 à 12 h. 00.
- Mercredi 29 juillet 1998, de 14 h. 00 à 17 h. 00.
- Mardi 1er septembre 1998, de 10 h. 00 à 12 h. 00.
- Vendredi 4 septembre 1998, de 14 h. 00 à 17 h. 00.

Les particuliers qui souhaiteraient lui faire part de vive voix de leurs observations.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Marignane, service Urbanisme - Cadastre (2ème étage), cours Mirabeau - 13721 Marignane.

18.09.98

La Provence

C649424

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

VILLE DE MARIGNANE

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ DE BAUSSET FLORIDES

RAPPEL D'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Il est rappelé qu'en exécution de l'arrêté N. 98/3 du 23.06.98, il est procédé à une enquête publique en vue de l'élaboration du Plan d'Aménagement de zone de la zone d'aménagement concerté Bausset Florides à Marignane, valant enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des opérations, acquisitions ou expropriations prévues au plan d'aménagement au profit de la Communauté de Communes Marseille Provence Métropole ou de son concessionnaire, pendant 52 jours consécutifs du 15 juillet 1998 au 4 septembre 1998 inclus.

En cours de cette période, le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête qui sera déposé à l'adresse suivante:

Mairie de Marignane, Service Urbanisme - Cadastre (2ème étage), cours Mirabeau, du lundi au vendredi, de 10 h. 00 à 12 h. 00 et de 14 h. 00 à 17 h. 00, ou les adresser par écrit à: Monsieur Maurice PUPIER - Assureur, Commissaire-Enquêteur, PAZ de la ZAC BAUSSET FLORIDES, Mairie de Marignane, Service de l'Urbanisme, Cours Mirabeau, 13721 MARIGNANE.

En outre, le Commissaire-Enquêteur recevra personnellement à la Mairie de Marignane, Service de l'Urbanisme, cadastre (2ème étage), cours Mirabeau, 13721 Marignane, aux dates et heures suivantes:

- Mercredi 15 juillet 1998, de 10 h. 00 à 12 h. 00.
- Mercredi 22 juillet 1998, de 10 h. 00 à 12 h. 00.
- Mercredi 29 juillet 1998, de 14 h. 00 à 17 h. 00.
- Mardi 1er septembre 1998, de 10 h. 00 à 12 h. 00.
- Vendredi 4 septembre 1998, de 14 h. 00 à 17 h. 00.

Les particuliers qui souhaiteraient lui faire part de vive voix de leurs observations.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Marignane, service Urbanisme - Cadastre (2ème étage), cours Mirabeau - 13721 Marignane.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARSEILLE PROVENCE METROPOLE COMMUNE DE MARIGNANE

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ

24 12 98

BAUSSET FLORIDES

la Provence

Lors de la séance du 12 décembre 1998, le Conseil de Communauté, par délibération no 98/164/AE, a approuvé la prorogation d'un an de la validité de la décision de créer la ZAC Bausset Florides située à Marignane.

ANNONCES LEGALES

COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARSEILLE PROVENCE METROPOLE
COMMUNE DE MARIGNANE

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ

BAUSSET-FLORIDES

la Prov

Lors de la séance du 27 mars 1999, le Conseil de Communauté, par délibération N. 99/039/AE a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC BAUSSET-FLORIDES située à Marignane, comprenant le plan d'aménagement de zone.

C184758

DE PAS DES LANCIERS à MARTIGUES "LE MARTE' GAU" 1904 - PAR LES.B.D.R.

VOIE UNIQUE

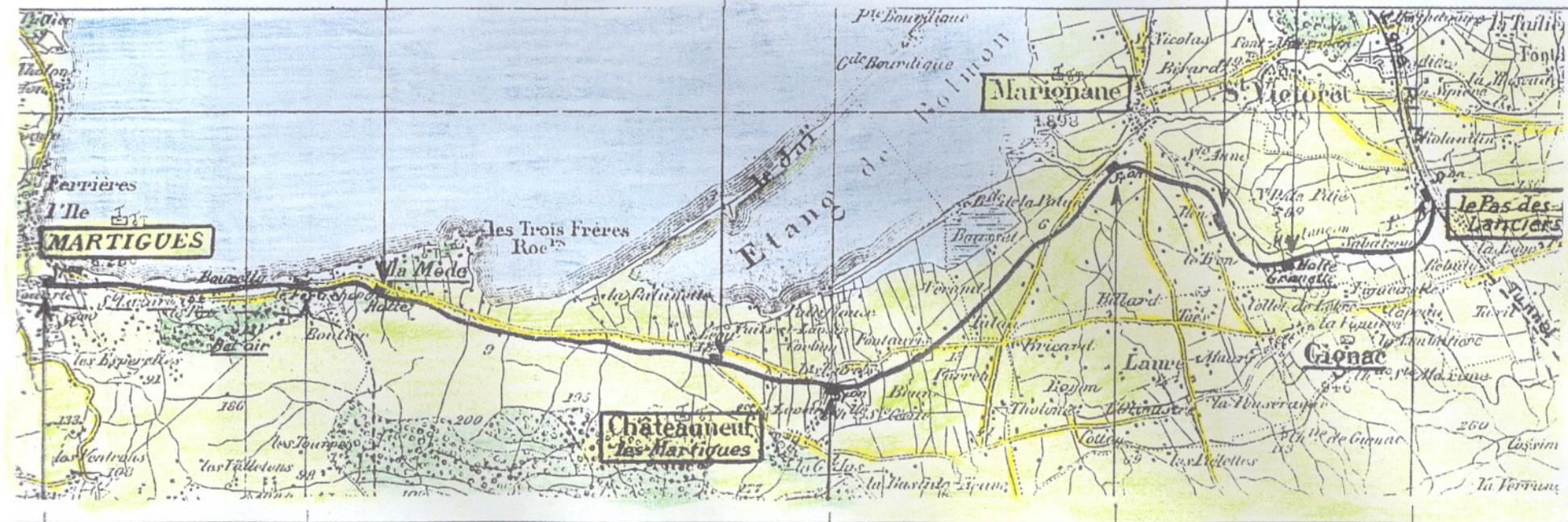
Halte de La Mède

Halte du Vallon

Halte de Laure

Halte des Granettes

-te de 1904



e de Martigues - B.D.R.

Halte de Bel-Air

Gare de Châteauneuf

Gare de Marignane

Gare de Pas-des-Lanciers

8 VALLON du MARINIER

13016 MARSEILLE

06 91 LG 6863

3282

Ministère de l'environnement
Assemblée nationale
75000 PARIS.

Ayant pris connaissance de la Proposition faite au sujet du tunnel maritime du Rose. Je suis étonné que l'on envisage de dépenser tant d'argent pour seulement faire passer de l'eau de la mer vers l'étang. (8 000 000 € + 1 000 000 € pour la préfiltration. avec une facture de 3 000 000 € pour l'entretien) c'est considérable. Il existe une différence de niveau entre la mer et l'étang provoquant une bioréologie naturelle de 4 mètres. C'est suffisant pour nettoyer l'étang. J'avais proposé en date du 12.03.87 de rééquiper le terminal maritime pour faire circuler l'eau de mer par une conduite souterraine et ensuite en combinant le reste de faire passer un TER. (Voir dessin ci-joint). Oublions pas que les hommes d'affaires se déterminent de plus en plus de l'aéroport de Marseille Provence. Soit 20% de la clientèle. Atteindre moyen de transport combiné entre l'aéroport de Marseille Provence et Marseille centre. La SNCF avait proposé de construire un deuxième tunnel de la Merthe. Mais cela aurait fait un tunnel de plus à entretien. Car qui il sera de nom il faudrait toujours l'entretenir. Dans les conditions il faut bien sûr récupérer un ouvrage existant dont le coût est déjà amorti. Sur le dossier du Conseil général des ponts et chaussées noté par monsieur le ministre du logement, de l'équipement, des transports et du tourisme en date du 28 novembre 1983, Tunnel du Rose affaire 93 233. Concernant cet ouvrage : "Appartenant à l'état"; Il ya une étude géologique entre la mer et l'étang. Une méthode dite : "STAKED-DRIFT" utilisée lors le tunnel autoroutier de Mount Baker Bridge dans les montagnes de SEATTLE mis en service en 1989 pourrait être envisagée pour le tunnel du Rose. De plus le canal étant abandonné, les pieds droits combler par le ballast ferroviaire, voila de séries économies. Le coût en tout du canal le long de l'étang de Berre c'est Martigues supprimerait les mauvaises odeurs et leur entrer au TER d'arriver dans le centre ville de Martigues. De l'autre côté, le souterrain arriverait à l'aéroport de Marseille Provence et de là par Roquebrune où Aix en Provence en se servant des voies existantes.

Il appartient à messieurs les ingénieurs de finaliser le projet et aux politiques de le rendre faisable. A l'étape la perte au départ des friches 34 m est acceptable avec une rampe de 3% environ.
Je ne dispose pas de cartes assez précises pour un calcul plus fin.

Pour de plus amples informations Voir :

Conseil général des ponts et chaussées affaires 93, 233 PARIS la Défense 28. 11. 1995.

obrueill du Rove et Canal de Marseille au Rhône. 40^e Anniversaire de l'inauguration 1927 - 1967. Revue des arts et métiers Février 1968 -

Visite du Tunnel du Rove du 13 Juillet 1993. dossier de Presse Conseil général 13 (Très documenté) -

Marseille n'a rien à gagner dans cette histoire. Les Communes riveraines de l'Etang de Berre n'en pas à ma connaissance partagé la manne pétrolière, et on voudrait au contraire que nous puissions participer avec investissements dans Contrepartie. La courbe fournie par nous et la Région c'est à TER.

Vous remerciant par avance de votre attention,
Veuillez agréer madame monsieur, mes respectueuses
s salutations.

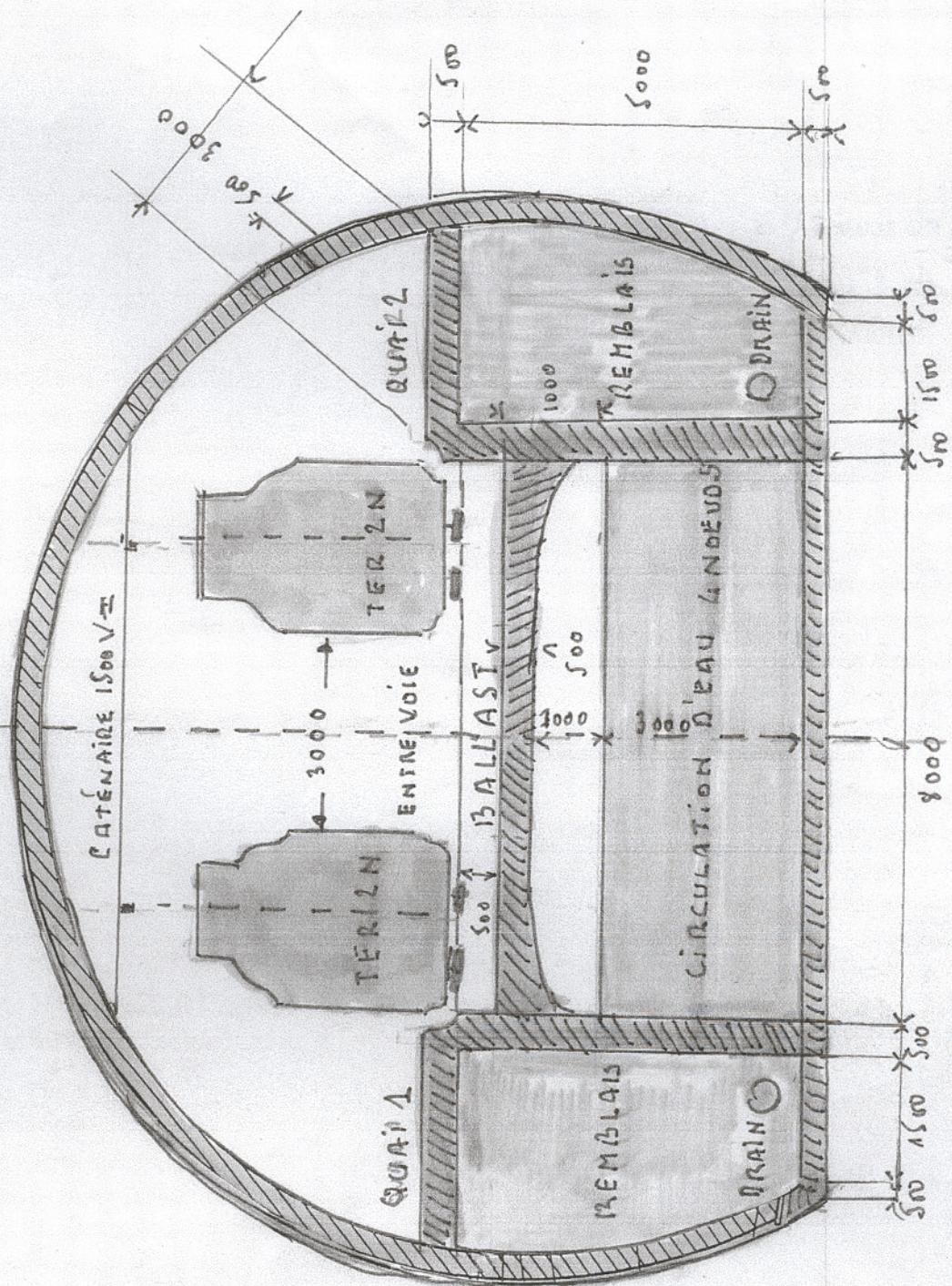
Marseille le 24 Février 2003

Lafforgue.

P.S. Divers documents + cartes fonctionnelles.

UTILISATION DU TUNNEL DU ROVE

1100



République Française

Ministère de l'Ecologie
et du Développement Durable

Paris, le

28 MARS 2003

La Chef du Bureau du Cabinet

Monsieur,

Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN, Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, a bien reçu votre courrier du 24 février 2003 par lequel vous avez appelé son attention sur l'intérêt que présente la réouverture du Tunnel du Rove. Elle a pris bonne note de vos travaux sur ce sujet.

Je vous informe qu'elle a fait transmettre votre dossier à Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Ministre de la Fonction Publique, de la Réforme de l'Etat et de l'Aménagement du Territoire, ses services étant mieux à même d'apprécier le sens de votre démarche.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.



Nathalie LECOMTE

Monsieur Jean-Claude LAFFAGE
8 Vallon du Marinier
13016 MARSEILLE

20, avenue de Segur 75302 Paris 07 SP — Téléphone : 01 42 19 20 21
Telex : Menhir 200312 — Télécopieur : 01 42 19 11 23



MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

LE MINISTRE

Paris, le 11 AVR. 2003

N/Réf : CAB/CI/LCA/9455

Monsieur,

Les services du ministère de l'environnement et du développement durable m'ont fait parvenir votre correspondance relative à la réouverture du Tunnel du Rove.

Attentif à vos préoccupations, j'ai transmis votre courrier à mon collègue, le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer, et à la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale plus particulièrement compétents en la matière, afin qu'il soit procédé à l'examen de celui-ci.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Jean-Paul DELEVOYE

Monsieur Jean-Claude LAFFAGE
8, Vallon du Marinier
13016 MARSEILLE



ministère
de l'Équipement
des Transports
du Logement
du Tourisme
et de la Mer



cabinet
du ministre

14 MAI 2003

Paris, le
référence : CCY/A/03010438/MB

Monsieur,

Madame la ministre de l'écologie et du développement durable a transmis à M. Gilles de ROBIEN, ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer, votre correspondance, par laquelle vous attirez l'attention sur l'intérêt que présenterait la réouverture du tunnel du Rove (Bouches-du-Rhône).

Votre courrier a retenu l'attention du ministre qui a demandé au directeur des transports terrestres de le faire étudier attentivement et de vous informer directement de la suite qui pourra lui être apportée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef de Cabinet

Jean-Pierre BUGEAU

Hôtel de Roquelaure
246, boulevard
Saint-Germain
75007 Paris
adresse postale :
92055 La Défense cedex
téléphone :
01 40 81 21 22
mél : cabinet-equipement
@equipement.gouv.fr

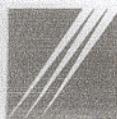
Monsieur Jean-Claude LAFFAGE
8 Vallon du Marinier
13016 MARSEILLE



La Défense, le

27 MAI 2003

ministère
de l'Équipement
des Transports,
du Logement,
du Tourisme
et de la Mer



direction
des Transports
terrestres
sous-direction
des Transports
par voies navigables

2003 / 110

Monsieur,

Par votre lettre du 28 mars 2003, vous avez appelé l'attention de Mme la ministre de l'environnement et du développement durable sur les possibilités que le tunnel fluvial désaffecté du Rove offrirait pour le passage d'une ligne de transport collectif du type train ou tramway reliant Marseille à la rive Est à la zone urbanisée de l'Est de l'étang de Berre.

M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer, à qui votre courrier a été transmis, m'a chargé de vous répondre.

Depuis que deux éboulements, survenus en juillet et décembre 1963, ont contraint à le fermer à la navigation, le tunnel fluvial du Rove a fait l'objet d'investigations approfondies, complétées par une surveillance permanente. Ces actions ont montré que, souffrant d'importants défauts de conception et de réalisation, l'ouvrage ne présentait pas en matière de stabilité générale des garanties suffisantes pour qu'une circulation publique y soit admise. Les travaux de confortement qui y ont été réalisés depuis lors n'ont eu pour objet d'empêcher que de nouveaux éboulements ne viennent déconsolider les terrains sus-jacents, peu épais et relativement instables, avec le risque d'apparition de désordres en surface, dans une zone urbanisée.

La transformation de ce tunnel en tunnel ferroviaire ou pour tramway nécessiterait la mise en œuvre préalable d'un programme complet de rénovation et consolidation, dont le coût serait du même ordre de grandeur que celui d'un ouvrage neuf.

C'est pourquoi, il paraît préférable de se limiter dans la recherche de nouveaux emplois pour le tunnel du Rove, à des utilisations non susceptibles de créer des problèmes de sécurité publique. Le rétablissement, actuellement étudié, d'une circulation d'eau destinée à resaliniser l'étang de Berre me paraît répondre de façon satisfaisante à la double obligation d'intérêt public et de sécurité que doit présenter tout projet concernant cet ouvrage.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur des Transports Terrestres

Patrice RAULIN

Arche Sud
92055 La Défense cedex
téléphone :
01 40 81 13 40
mél. :
vn1.dtt@equipement.gouv.fr

Monsieur Jean-Claude LAFFAGE
8, vallon du Marinier
13016 MARSEILLE

Monsieur J.C. LAFFAGE
8, Vallon du Marinier
13016- MARSEILLE -
-:-:-:-:-:-:-:-:-

Monsieur,

J'ai pris connaissance de l'article sur le Tunnel du Rove publié dans " LA PROVENCE " du 02/02/2004 " un passage vers la plaisance ".

Je suis étonné qu'un syndicat comme la C.G.T veuille réutiliser le tunnel du Rove pour la plaisance. Le coût de la réouverture d'après un rapport du ministère de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports en 1995, était de 600 millions de Francs.

En tant que contribuable , on ne peut qu'être contre une dépense de 600 millions de francs (à l'époque) pour faire promener les barques de quelques privilégiés.

En revanche, on peut prévoir deux voies avec une circulation ferroviaire en direction de l'Etang de Berre; non seulement une jonction serait réalisée entre l'aéroport de Marseille Provence, Marseille la Joliette, et euroméditerranée par l'Estaque, mais à la sortie-Nord une jonction pourrait être faite pour desservir la future zone industrielle du Beausset florisde , Chateauneuf & Martigues par le comblement du canal et des eaux putrides.

En passant sous le pont de l'autoroute de Martigues la ligne S.N.C.F existe déjà pour faire la jonction sur le réseau national.

L'argent des contribuables doit servir pour la majorité des déplacements d'affaires, le travail, le tourisme et non pour le plaisir de quelques individus. C'est aussi une lutte contre la pollution.

LES PHASES DE TRAVAUX

- I°) La priorité doit être donnée au passage de l'eau de mer vers l'Etang de Berre
 - a) pose de batardeaux des deux côtés
 - b) pompage
 - c) nettoyage de la cuve du canal
 - d) pose des éléments préfabriqués pour le passage de l'eau comme pour le Vieux Port
 - e) comblement en fin de la première partie
- 2°) La remise en état de la voûte peut être faite :
 - a) méthode dite " stacked drift " utilisée pour réaliser le tunnel autoroutier dans les moraines de Seattle mis en service en 1989 Elle consiste en la réalisation directe durevêtement en creusant, alternativement sur le pourtour des galeries, des petites sections remplies ensuite de béton aux fins d'être jointives.

.../...

b) entre les anneaux 887 & 915, peut être installée la future gare de GIGNAC - la -NERTHE , ce qui règle le problème de cette partie du tunnel particulièrement instable.

c) pose du ballast et des voies.

d) électrification caténaire 1500 V continu comme sur cette partie du réseau et fin de la deuxième partie.

3°) LIGNE I - construction de la jonction E staque/ Tunnel

a) l'aiguille existe déjà à l'embranchement Kuhlmann(photo page 3 de la brichure jointe- voir plan et photos pages 5, 7, 9, 12) pour la descente et la prise de voie par le côté tunnel . Comme le précise Mr DUBOIS, l'embranchement Kuhlmann est à 32 Mètres, la base de l'usine à 25 mètres et l'entrée à 2 mètres au-dessus du niveau de l'eau. De ce fait, comme l'a suggéré Monsieur DUBOIS, il n'y aura pas de viaduc.

b) le gros ouvrage étant terminé reste l'électrification à partir de l'Estaque et jonction avec les voies du tunnel (1500V continu) la sous station étant à l'Estaque.

4°)-Construction de la gare des Hauts de l'Estaque (Point Arrêt non géré)

-Construction de la gare de Corbières dans le tunnel

-Construction de la gare du Rove(près du logis neuf déjà percé)

-Construction de la gare de Gignac la Nerthe et percement du tunnel jusqu'à St VICTORET.

- Construction de la gare de St VICTORET et percement du tunnel jusqu'à Marignane aéroport, construction de la gare souterraine jonction avec la ligne S.N.C.F. de ROGNAC.

La ligne N° I est terminée reste: la pose des voies, l'électrification en 1500V continu comme sur cette partie du réseau.

5°) LIGNE 2

a) comblement du canal jusqu'à MARTIGUES

b) zone industrielle du Beausset Florides installation d'un point d'arrêt non géré

c) installation d'un point d'arrêt non géré à la MEDE

d) MARTIGUES centre : construction d'une gare avec vente de billets etc...

e) la voie continue le long du canal de Caronte et se greffe sur la voie des raffineries qui rejoint la ligne P.L.M la vieille gare de MARTIGUES et réseau national.

Celle-là est plus facile à faire et désenclave la ville de MARTIGUES vraiment mal lotie en ligne ferroviaire. La correspondance pourrait être assurée avec les trains de la Côte Bleue.

C'est une idée. Je laisse le soin à ces Messieurs les problèmes de faisabilité. A Paris il y a : Orly rail, Roissy rail, sans compter météor. Il serait temps que Marseille, deuxième ville de France soit dotée d'un matériel compétitif.

En espérant vous avoir été utile, je vous prie d'agrérer,
Monsieur , l'expression de mon profond respect.

MARSEILLE LE 20.02.2004

Laffougl.

R E U N I O N S

- 23/01/95 Mrs DALLAPORTA, REVERCHON, FERAUD & Mme PRECILLA de ROO DATAR MEDITERRANEE, ligne ferroviaire avec bouclage.
- 23/01/95 Monsieur Alain RAMADE, Bureau d'études GUERIM - Compte rendu étude hydraulique.
- 23/01/95 Mrs DUBOIS, DALLAPORTA, REVERCHON, FERAUD, projet Mr REGE. Circulation d'eau seulement.
- 27/01/95 Mrs DUBOIS, FERAUD, C G I3, Mrs REBOUT & J. CLAUCE MERCADIER, MARSEILLE MARIGNANE Aéroport, liaison ferroviaire prioritaire.
- 03/02/95 Mrs DALLAPORTA, REVERCHON, FERAUD, Conseil Régional P.A.C.A. Liaison ferroviaire mais souci pour le financement.
- 10/02/95 Mrs DALLAPORTA, REVERCHON, FERAUD, VILLA DE MARSEILLE, Mr RIMATEI. Mr REVERCHON d'accord pour la liaison ferroviaire Marseille Marignane aéroport avec le Conseil Général I3.
- 17/02/95 Associations et socio professionnelles avec Mr Le Préfet MEGE. Pose de canalisations pour l'eau de mer vers l'Etang de BERRE remblaiement puis liaison ferroviaire vers Marignane et Martigues mais l'ouvrage appartenant à l'Etat, financement à 100% par l'Etat.
- 23/02/95 Mrs DUBOIS, FERAUD & Mairie de St VICTORET, circulation d'eau seulement.
- 23/02/95 Mrs DUBOIS, FERAUD & Mairie de MARTIGUES, liaison ferroviaire vers Marignane & Martigues.
- 23/02/95 Mrs DUBOIS, FERAUD & Mr le Sous-Préfet D'ISTRES, par bateau seulement.
- 23/02/95 Mrs DUBOIS, FERAUD & la Mairie de BERRE, liaison ferroviaire pour Marignane aéroport mais pose des canalisations d'abord.
- 24/02/95 Mrs DALLAPORTA, DUBOIS, FERAUD & Mairie de CHATEAUNEUF les MARTIGUES liaison ferroviaire mais réprise de l'ouvrage du tunnel du Rove par le Conseil Général I3.

TOTAL : 12 REUNIONS

- 8 pour la liaison ferroviaire Marignane aéroport , Martigues le tout avec bouclage
- 1 pour la liaison maritime
- 2 pour la circulation exclusivement de l'eau
- 1 pour le compte-rendu des études hydrauliques

La liaison ferroviaire l'emporte haut la main mais l'Etat en tiendra-t-il compte ?

Ce qui donnerait :

LIGNE 1 : les hauts de l'Estaque, Corbières Plage, gare du Rove, gare de Marignane & St Victoret, Marignane aéroport et bouclage sur Aix.

LIGNE 2 : Les hauts de l'Estaque, Corbières plage, gare du Rove, gare du Beausset Floride(* future zone industrielle) gare de Martigues centre, et bouclage comme indiqué sur le plan pour rejoindre le réseau national.

Ministère de l'équipement des transports et du logement.
Sous direction des transports ferroviaires

Mr: LAMY

Arches sud PARIS LA DEFENSE La grande arche
92055 LA DEFENSE CEDEX 02

Mr. le président du conseil Régional
27 place jules Guesde
I3481 MARSEILLE CEDEX 02

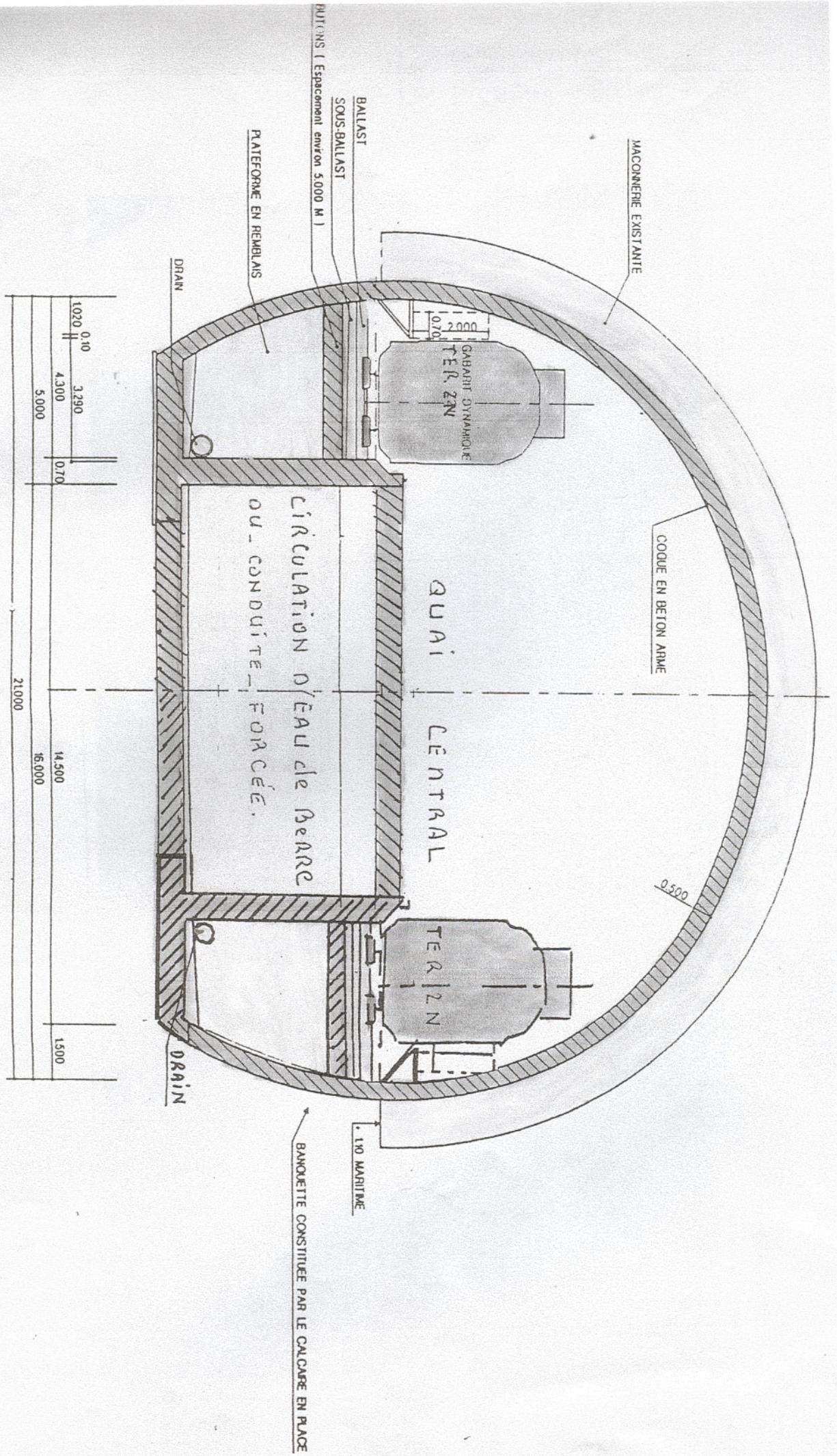
Conseil général des bouches du rhône
Mr :Lucien Weygand Président
Hotel du département
52 aveuhue de saint Just
MARSEILLE CEDEX 20

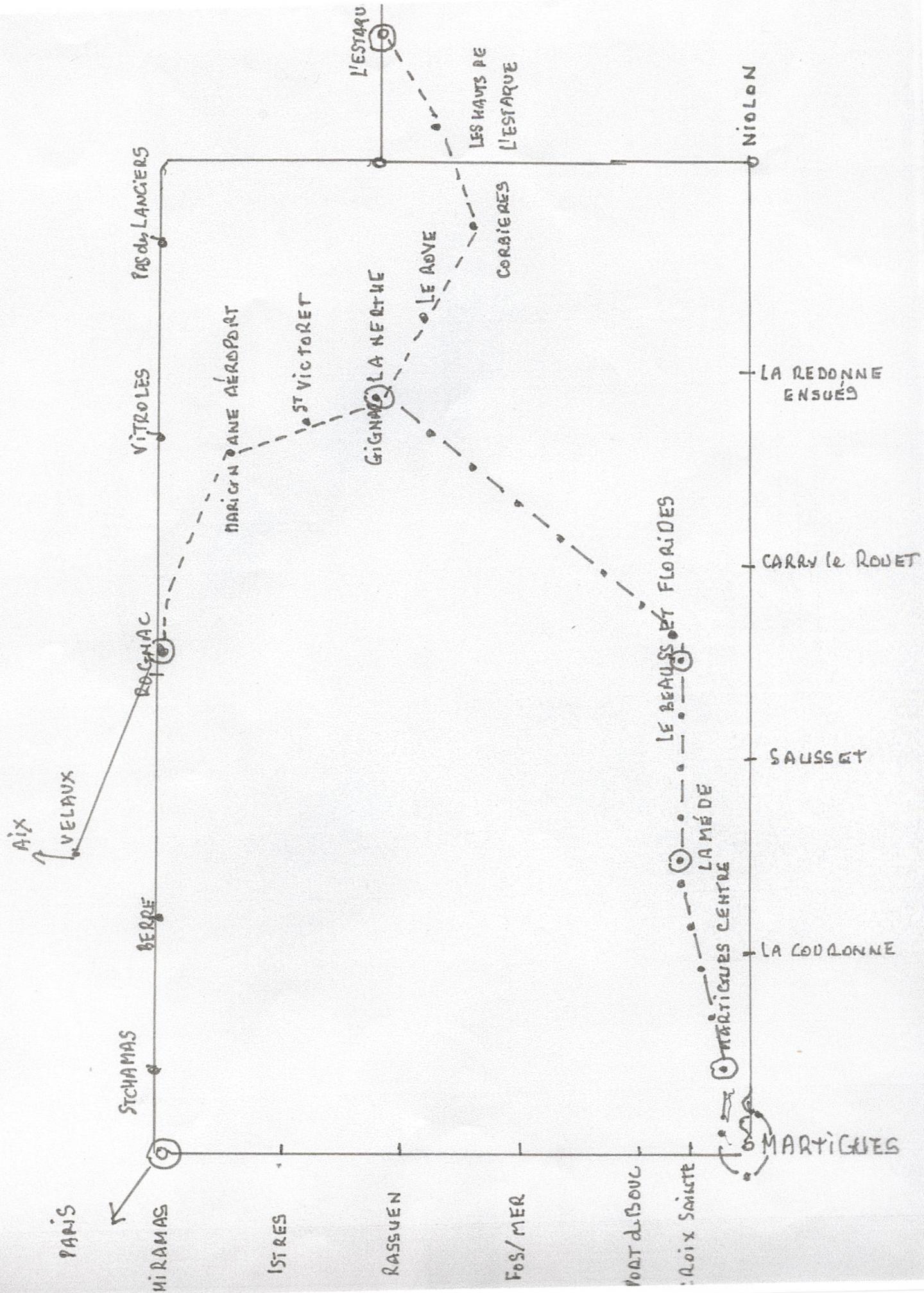
Mr Jean Claude GAUDIN
Sénateur Maire de MARSEILLE
Hotel de Ville
I3233 MARSEILLE CEDEX 01

Mme Le FUR Dominique
I78 ch de la Nerthe
I3016 MARSEILLE

Conseil Général des ponts et chaussée
Secrétariat général
tour Pascal B
92055 PARIS LA DEFENCE CEDEX 04

Expédié le 23 02 2004





ieur LAFFAGE J. CLAUDE

Vallon du Marinier
6 MARSEILLE

04 91 46 32 82

Monsieur le Préfet des B.d.R.
Hôtel préfectoral
I3006 MARSEILLE

Monsieur le Préfet,

Sur le journal " La Provence " du 02/12/2003, concernant l'Etang de Berre: s'il est normal de rendre à l'Etang de Berre la faune, la flore à cette mer de Martigues , comme l'appelaient les anciens, Monsieur le Maire de Berre peut être fier, il a atteint son but, mais à quel prix ?

En février 1987 j'avais mentionné la possibilité de faire passer sand la partie inférieure l'eau de mer nécessaire pour réalimenter l'étang, aider à sa dépollution et en remblayant le reste de faire une plate-forme pour faire passer deux voies S.N.C.F., une vers Marignaneaéroport et l'autre vers Martigues centre ' à lire ' : visite du tunnel du Rove du 13 Juillet 1993 , dossier de presse du Conseil Général I3.

Le tunnel du Rove :

- Conseil Général des ponts et chaussées maritimes, rapport à Monsieur le Ministre des Transports (dossier 92.233 du 28/II/95)
- Projet de réouverture du tunnel du Rove, suggestion de Monsieur Laffage J.C. du 30/10/99 plaquette couleur suite aux courriers du mois de Février 1987;

Le coût de l'infrastructure est de 1440 MF , tunnel du Rove et l'ensemble des voies , boucle comprise. La hauteur n'est pas de 55 mètres au niveau de la bascule KUHLMANN mais de 32 mètres courbes de niveau à l'appui ce qui change les données pour atteindre le tunnel du Rove côté Estaque. Par contre la pose de quelques tuyaux et de clapets coûterait aux contribuables en 500m et 1 mm d'euros à multiplier par 6, 55957 pour avoir l'équivalent en francs. Tout cela pour faire passer de l'eau de mer c'est cher , très cher !!!

Il y a la possibilité de poser la canalisation forcée pour faire couler de l'eau de mer vers l'étang de Berre car c'est une priorité et ainsi régler le problème de cet étang. Ensuite par petites étapes faire passer les voies (voir courrier du 20/02/2004)

En somme on aurait pu préserver l'avenir. C'est dommage car Marseille restera une ville provinciale, elle ne sera pas désenclavée, croyez bien que je le regrette. Après la coupe de l'América cela commence à être inquiétant. Je regrette seulement d'avoir transmis une idée et de ne pas avoir pu faire un projet chiffré.

Même avec un droit de passage, faire passer la plaisance dans ce tunnel est un non-sens les travaux sont plus chers et nous serions remboursés quand ? Dans mille ans !!!!!

.../...

De plus ce n'est pas utile à la nation, croyez-moi la Côte Bleue est plus belle. Si cela se fait pourquoi ne pas faire participer la S.N.C.F. avec un droit de passage pour les trains jusqu'à épuisement du coût des travaux comme pour le tunnel sous la Manche (voir courrier des 24/02/ 2003 & 20/02/2004.

Dans l'attente , veuillez garéer, Monsieur le Préfet, mes respectueuses salutations.

P.J. 2 CARTES FERROVIAIRES

MARSEILLE LE 16 NOVEMBRE 2004

Laffagfl.